



Un rosé labellisé Bee Friendly : Les Vignes de Peyrau

A la coopérative Les Vignerons de Buzet, le label Bee Friendly gagne du terrain, avec notamment un vin rosé ! Les Vignes de Peyrau (rouge et rosé) portent le label « Ami des abeilles » garanti par des associations d'apiculteurs.

La coopérative Les Vignerons de Buzet a été la première de la filière vin à avoir été labellisée BEE FRIENDLY. Pionnière dans cette démarche, la coopérative a travaillé avec l'association pour mettre en place le cahier des charges référentiel du label pour la filière vinicole (2014).

Trois ans plus tard, 8 des vins des Vignerons de Buzet peuvent porter le label :



Château de Gueyze
Disponible vente directe, cavistes, restaurants



Château de Padère
Disponible vente directe, cavistes, restaurants



Domaine de Michelet
Disponible vente directe, cavistes, réseaux spécialisés bio



Domaine de Brazalem
Disponible en grande distribution



Domaine de Bouchet
Disponible en grande distribution



Château de Bougigues (rouge et rosé)
Disponible en grande distribution



Les Vignes de Peyrau (rouge et rosé)
Disponible en grande distribution

Contacts Presse

Alix Rovira – arovira@vignerons-buzet.fr – 05 53 84 88 14

Mariane Riboulet – mriboulet@vignerons-buzet.fr – 05 53 84 17 15

Les Vignerons de Buzet – www.vignerons-buzet.fr





Le label BEE FRIENDLY

BEE FRIENDLY est un label européen qui vise à identifier et promouvoir les produits et systèmes de production respectueux des pollinisateurs.

Ce label est développé, géré, et garanti par l'Association BEE FRIENDLY, créée en 2011, regroupant des organisations européennes d'apiculteurs de France, d'Italie et d'Allemagne.

Elaboré par un collège d'experts de l'abeille, de l'agriculture bio ou de l'industrie agroalimentaire, le label BEE FRIENDLY vise à promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs. Parmi les 27 critères précis et mesurables sont pris en compte :

- La garantie d'une traçabilité et la mise en place de rotations de cultures bénéfiques
- Un encadrement étroit de l'utilisation des pesticides : une liste de molécules interdites, la mise en place de mesures de protection des pollinisateurs lors des traitements, etc.
- L'interdiction de l'utilisation directe ou indirecte des OGM
- La mise en place de zones de préservation de la biodiversité
- La limitation de la mortalité des pollinisateurs au cours des opérations de récolte
- Le partenariat avec des associations d'apiculteurs, ou le soutien à des projets de recherche

Contacts Presse

Alix Rovira – arovira@vignerons-buzet.fr – 05 53 84 88 14

Mariane Riboulet – mriboulet@vignerons-buzet.fr – 05 53 84 17 15

Les Vignerons de Buzet – www.vignerons-buzet.fr

